

# Guide assurances

Cette trousse de départ se veut le regroupement de l'information essentielle concernant les différentes assurances disponibles pour les membres de Baseball Québec. Vous y trouverez les principales couvertures ainsi que les liens utiles.

## Sommaire des protections

<b>Assurance responsabilité civile des administrateurs (RLSQ)</b>	<p><b>Définition</b> - Conséquences monétaire découlant d'une faute, erreur, omission ou négligence commise par un administrateur ou un dirigeant, dans le cadre d'actes administratifs, et causant un dommage à une tierce partie.</p> <p><b>Assurés</b> - Administrateurs &amp; dirigeants, employés, bénévoles, membres de comités et organismes.</p> <p><b>Couverture</b> - Frais d'enquête, honoraires d'avocat, l'indemnité et les intérêts suite à un règlement ou un jugement.</p> <p><b>Frais</b> - Franchise de 500 \$ avec une limite de la police de 2 million par année</p>
<b>Assurance responsabilité civile générale (RLSQ)</b>	<p><b>Définition</b> - Conséquences monétaires de dommages corporels ou matériels causés par un assuré à autrui ou à des lieux qu'il loue, du fait de ses opérations ou ses activités ou suite à un préjudice découlant d'activités de publicité, subis par autrui.</p> <p><b>Assurés</b> - Administrateurs &amp; dirigeants, employés, bénévoles, membres de comités, organismes et autres membres (joueurs, entraîneurs, officiels).</p> <p><b>Couverture</b> - Frais d'enquête, honoraires d'avocat, l'indemnité et les intérêts suite à un règlement ou un jugement.</p> <p><b>Exclusions</b> - Abus sexuel, atteinte à la pudeur et maladies transmissibles.</p> <p><b>Frais</b> - 0 \$ pour les dommages matériels et 0\$ pour les dommages corporelles avec une limite de la police à 8 millions par année</p>
<b>Assurance accident (BQ)</b>	<p><b>Définition</b> - Protection complémentaire au régime d'assurance maladie gouvernemental, notamment le décès accidentel, l'invalidité totale et permanente, indemnités en cas de fractures et frais paramédicaux.</p> <p><b>Conditions</b> - Membre BQ + adresse au QC + membre de la RAMQ + blessure en pratiquant le baseball + activité sanctionnée par BQ.</p> <p><b>Délais</b> - Déclarée par écrit toute réclamation à l'assureur maximum 30 jours après l'accident.</p>

### Quoi faire en cas de réclamation ?



- 1- Aviser immédiatement Baseball Québec ou le RLSQ
- 2- Ne jamais admettre sa responsabilité
- 3- Ne pas régler la situation avant d'en avoir parlé avec l'assureur

## Liens utiles

Programme d'assurance accident : [FR](#) - [EN](#)

Preuve du sinistre : [FR](#) - [EN](#)

Rapport accident : [FR](#)

Rapport d'accident dentaire : [FR](#) - [EN](#)

Autorisation collecte d'information : [FR](#) - [EN](#)

Proposition d'assurance biens : [FR](#)

Certificat d'assurance : [FR](#)

### Informations supplémentaires



BQ : Chantal Chartrand - [cchartrand@baseballquebec.qc.ca](mailto:cchartrand@baseballquebec.qc.ca) - 514 252-3075 # 3729

RLSQ : Me Lise Charbonneau - [lcharbonneau@loisirsport.qc.ca](mailto:lcharbonneau@loisirsport.qc.ca) - 514 252-3000 #3528